

6 HEURES VTT

DE L'ERNÉE
5ÈME ÉDITION

1^{ER} MAI 2024

VTT
SOLO
DUO
TRIO
VTTAE
SOLO/DUO

BUVETTES &
RESTAURATION
SUR PLACE

MOTO
ERNÉE
CLUB

REGLEMENT

Le principe de l'épreuve

L'épreuve se déroule le mercredi 1^{er} mai 2024 sur le site du Moto Club à Ernée. Cette manifestation VTT et VTTAE est organisée par le Moto Club Ernée C'est une épreuve d'endurance en solo ou en relais par équipe de 2 ou 3 participants.

• Durée de l'épreuve et parcours

Le principe de l'épreuve consiste à faire le plus grand nombre de tours et la plus grande distance sur notre circuit de 6,500km. Cette épreuve se déroulera sur 6h. Un départ à 10h pour une arrivée à 16h pour les adultes (plus de 16 ans). L'organisation se donne le droit de modifier l'heure du départ en fonction des impondérables (conditions météorologiques, problèmes techniques...). Le circuit emprunte des chemins, des sentiers, le terrain du motocross, un domaine boisé. Tout au long de l'épreuve vous pourrez suivre votre classement sur un écran situé à côté de la zone relais grâce à un système de chronométrage. Les 6h de VTT de l'Ernée se dérouleront sur le site du Moto Club d'Ernée, un tracé ludique, technique, avec du dénivelé. Un circuit accessible à tous, sportifs confirmés ou débutants. Pour des raisons de sécurité le circuit pourra être modifié pendant l'épreuve. Le parcours sera entièrement balisé, sécurisé, fléché, et ouvert aux spectateurs.

Le circuit, tracé pour les 6 heures de VTT, emprunte des parties privées. L'organisation vous demande donc de ne pas emprunter le circuit en dehors du jour de l'épreuve, afin de pouvoir continuer à emprunter ses parties privées pour l'épreuve dans le futur.

Cependant il vous sera possible de venir repérer les parcours à « **PIEDS** », le jour précédent, à partir de 17h00

• Déroulement de l'épreuve

À partir de 6h30	Accueil des participants sur le paddock et retrait des dossards (le retrait des dossards se fait uniquement sur présentation de l'équipe au complet)
8h00	Reconnaissance possible du parcours
9h00	Fermeture du circuit
9h45	Consignes de sécurités
10h00	Début de la course
16h00	Fin de la course
16h15	Podium

• L'organisation

Le Moto Club Ernée prend en charge toute l'organisation de l'épreuve, Chaque participant devra se faire pointer auprès du bureau d'inscription qui sera signalé.

• L'accueil et le paddock pour les équipes

L'accueil et les vérifications administratives seront réalisés sur le site du MCE à partir de 6h30 le mercredi 1^{er} mai 2024, jour du départ de l'épreuve.

Chaque participant devra émarger sur une feuille d'enregistrement.

Les emplacements pour les camping-cars sont possibles sur demande. Des toilettes, douches ainsi qu'un espace de lavage sont à votre disposition. Pas de point électrique sur le camping, pas de points de vidanges prévus pour les camping-cars, il est interdit de vidanger sur le site.

Aucun véhicule ne doit circuler sur le camping.

Les feux sont interdits. Les barbecues et groupes électrogènes sont autorisés. Les emplacements devront être nettoyés et libérés à votre départ. Chaque équipe doit entreposer ses déchets dans des sacs poubelles. Ces sacs devront être emportés par les compétiteurs sur un site extérieur de récolte d'ordures.

• Inscriptions, participants

Les inscriptions sont ouvertes sur le site [/www.motocluberne.com](http://www.motocluberne.com) à partir du dimanche 14 janvier 2024 et se clôtureront le lundi 1^{er} avril 2024. Les dossiers d'inscription sont pris dans l'ordre d'arrivée. Les modifications d'équipes sont possibles jusqu'au 15 avril 2024. Cette épreuve est ouverte à tout vététiste âgé de 16 ans et plus, licencié ou non.

Pour les mineurs, l'âge minimum est de 16 ans à la date du jour de l'épreuve plus accord parental obligatoire rédigé par le responsable légal (présence d'un certificat médical de moins de 1 an avec autorisation à la pratique du VTT en compétition).

L'organisation décline toute responsabilité envers les mineurs, les mineurs sont donc sous la responsabilité des parents. **La présence d'accompagnateurs majeurs tout au long de l'épreuve pour la journée du mercredi 1^{er} mai 2024 est obligatoire.** La seule responsabilité retenue par l'organisation concerne la course, au même titre que les adultes. L'organisation se donne le droit de procéder à une mise hors course une équipe de mineurs si, après vérification, aucun accompagnateur n'est présent pour le bon déroulement de l'équipe.

Un bulletin pris en compte est un bulletin complet. Les inscriptions se font uniquement en ligne :

- Nom, prénom, date de naissance de tous les membres de l'équipe
- Nom d'équipe
- Photocopie de la licence **FFC** pour les coureurs licenciés (**seul ces licences sont acceptées**)
- Certificat médical de moins de **moins de 1 an pour la pratique du VTT en compétition pour les non licenciés**
- Autorisation parentale si nécessaire
-

Les inscriptions se font sur le site internet du Moto Club d'Ernée : www.motoclubernee.com

Tout dossier incomplet sera refusé par l'organisation. Cependant un mail de confirmation vous sera envoyé dans les 15 jours.

Frais d'inscription :

- **Limité à 200 équipes**
- 23€ par participant du 14 janvier 2024 jusqu'à la fin des inscriptions en ligne le lundi 1^{er} avril 2024.

Clôture des inscriptions le lundi 1^{er} avril 2024

Si une équipe se désiste, la totalité des frais d'engagement sera conservée par l'organisation.

• Annulation de l'épreuve

En cas d'annulation de l'épreuve (cas de force majeure, conditions météorologique...), le remboursement de l'inscription sera effectué en partie. Un pourcentage de 50% du montant de l'inscription sera conservé par l'organisation. Aucune poursuite ne pourra être engagée contre l'association du Moto Cross Ernée.

En cas de nécessité d'arrêter l'épreuve, le classement sera établi à partir des pointages effectués jusqu'à la dernière heure précédant la décision d'interrompre la course.

• Assurance, responsabilité

L'organisation décline toutes responsabilités

- En cas d'accident ou de défaillance dû à un mauvais état de santé
- En cas d'accident provoqué par un non-respect de consignes de sécurité
- En cas de vol ou de perte d'objet ou détérioration
- L'association informe les participants à la manifestation des 6h de VTT qu'il est dans leur intérêt de posséder à titre personnel une assurance individuelle accident qui les couvrira en cas de dommages causés par eux, c'est-à-dire lors d'une chute dans laquelle aucun tiers ne pourrait être considéré comme responsable
- Toute chute lors de l'épreuve ne pourra entraîner de poursuite à l'encontre de l'organisateur le Moto Club Ernée
- Chaque participant doit être couvert par une assurance de responsabilité civile personnelle et sera responsable des dommages ou accidents dont il sera l'auteur
- Chaque coureur est entièrement responsable de l'ensemble du matériel qu'il est susceptible d'apporter pour les besoins de l'épreuve.
- Toute casse de son matériel pendant l'épreuve ne pourrait entraîner des poursuites à l'encontre de l'organisateur.
- Ce règlement pourra être modifié à tout moment et sans préavis par l'équipe d'organisation jusqu'au mardi 30 avril 2024. Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur le site de l'épreuve.

• Règlement de la course

Les relais s'effectuent uniquement dans la zone de relais prévu à cet effet. La transmission du bracelet est obligatoire pour le changement de coureur. Le témoin doit rester en permanence visible par les commissaires de course. Les relais hors zone seront pénalisés. Le nombre de tours effectués entre chaque relais est libre. Il est impératif d'effectuer le parcours avec son vélo (dessus, en le poussant ou en le portant). Un tour commencé, est un tour fini par la même personne, même si celui-ci a un problème mécanique. Seule l'assistance mécanique entre participants sera autorisée. L'assistance extérieure sera interdite sur le circuit. Les vélos à assistance électriques seront contrôlés, un vélo débridé entraînera directement la mise hors course de toute l'équipe.

Il n'est pas possible de mélanger VTT et VTTAE au sein de la même équipe.

Tout contrevenant sera mis hors course.

Des contrôles inopinés seront effectués par l'organisation sur le parcours. Tout contrevenant à ce règlement, toute tricherie constatée (coupe de parcours, assistance extérieure, comportement antisportif ou dangereux vis-à-vis des autres concurrents ou de l'organisation) entraînera automatiquement la mise hors course de toute l'équipe incriminée.

• Zone Concurrents

La Zone Concurrents est accessible uniquement aux détenteurs d'un bracelets fourni par l'organisation :

- Solo : 1 bracelet accompagnateur / concurrent
- Duo : 1 bracelet accompagnateur / équipe
- Trio : 1 bracelet accompagnateur / équipe

• Zone Relais

La Zone Relais est accessible uniquement au concurrent entrant sur le parcours.

• Classements

Chaque vainqueur de chaque catégorie sera récompensé, solo, duo, trio féminin et masculin, pour les VTT, **les équipes mixtes seront classées avec les masculins**. Les VTTAE solo et duo seront classés dans une catégorie spécifique.

• Équipement obligatoire :

- Un casque (dès le départ, mais également pour la reconnaissance du circuit)

• Accident

En cas de chute/ de blessures ; le témoin se doit de prévenir l'organisation durant le parcours (aux commissaires placés sur le circuit) et/ ou à l'organisation à son arrivée.

Chaque participant est en autonomie complète. L'organisation dégage toute responsabilité en cas d'oubli de passage de témoin de pointage. Les tours effectués sans le témoin de passage ne seront pas comptabilisés.

• Cause de mise hors course

- Tout concurrent ayant pris le relais hors circuit durant la course
- Le changement de vélo sur un tour entamé
- Le changement de coéquipier par une tierce personne durant un tour entamé
- Le non-respect des consignes de sécurité et de ce présent règlement
- Absence de plaque de cadre sur le guidon et de casque dès le départ
- Tout concurrent circulant en sens inverse
- Tout acte de vandalisme ou attitude déloyale envers un coureur ou l'organisation
- Tout autre événement que l'organisation jugera important

• Droit à l'image

Des photos et vidéos seront effectuées le jour de l'épreuve dès 6h de VTT. Leur consentement à la diffusion de l'image est donc présumé, sauf opposition écrite de leur part.

À l'issue de l'épreuve, photos et vidéos pourront être publiées sur le site internet du Moto Club Ernée, et le site Facebook.

• Acceptation du présent règlement

Le présent règlement est considéré comme implicitement accepté par les participants à partir du moment où leur dossier d'inscription est accepté par l'organisation. L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement jusqu'au mardi 30 avril 2024. De plus chaque concurrent s'inscrivant à cette manifestation, renonce expressément à de quelconques poursuites (pénale, civile ou autre) contre l'organisation et les bénévoles.